

Annoncée initialement pour l'été 2018, l'enquête publique sur la Servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) devrait avoir lieu fin octobre - début novembre. Le maire en a relayé l'information, lundi 17 septembre en conseil, en revenant sur un dossier sensible sur lequel la municipalité a déjà exprimé, le 30 septembre 2017, ses réserves quant à la conduite des opérations (par l'État et le département), l'équité, les « incohérences » de projets de tracés, la dangerosité et les ouvrages trop coûteux : « Il y a des secteurs où il faudrait être intelligent ; si la loi est respectée, l'équité ne l'est pas et quand on essaie de défendre, on est renvoyé dans le fond des buts ». Et le maire de rappeler « qu'à l'origine, le principe de la SPPL est d'utiliser au maximum les chemins existants ».

Le report de l'enquête résulte d'un recalage des modalités entre le département, prestataire, et l'État, dont il s'agit de la compétence. La réponse du président du Conseil départemental à la pétition des 80 Locoalo-mendonnois en désaccord l'atteste. François Goulard y insiste sur le respect des textes et la nécessité d'une concertation. Répondant à son tour aux pétitionnaires qui devraient se constituer en association, le maire a précisé que le conseil ne pouvait légalement prendre une délibération contre le projet en cours, mais qu'avant l'enquête publique, l'équipe municipale examinera les éléments dont elle disposera alors - « on n'a toujours pas le tracé ! » - et se positionnera.